

Approved English Label
Sub. No. 2024-2734
2024-08-01

(Container)

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide

GROUP	3	HERBICIDE
-------	---	-----------

A selective granular herbicide for preplant weed control in oilseed and pulse crops.

COMMERCIAL (AGRICULTURAL)

Granular

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: ethalfluralin

10%

REGISTRATION NO.: 35251 PEST CONTROL PRODUCTS ACT



**WARNING - EYE AND SKIN IRRITANT
POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

CAUTION: FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN ERRATIC WEED CONTROL OR CROP DAMAGE. READ ALL DIRECTIONS CAREFULLY BEFORE APPLYING.

FOR EMERGENCY MEDICAL ASSISTANCE (HUMAN OR ANIMAL) CONTACT ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AT 1-866-767-5041.

FOR CHEMICAL EMERGENCY ASSISTANCE (SPILL, LEAK, FIRE OR ACCIDENT) CONTACT CHEMTREC AT 1-800-424-9300 (NORTH AMERICA) OR 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

NET CONTENTS: 25 – 1000 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.
PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)

Approved English Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

PRECAUTIONS

CAUSES SKIN AND EYE IRRITATION

HARMFUL IF INHALED

POTENTIAL SKIN SENSITIZER

HARMFUL IF SWALLOWED OR ABSORBED THROUGH THE SKIN

AVOID CONTACT WITH SKIN, EYES AND CLOTHING

AVOID BREATHING DUST

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

DO NOT APPLY BY AIR

Occupational exposure to this product may be hazardous to your health. When handling and applying pesticides, farm workers are subject to potential dermal (skin) exposure. Occupational exposure studies have shown that with the proper use of protective clothing, much of the potential exposure to FBN Ethalfluralin 10% Herbicide can be reduced.

Wear coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, socks and chemical-resistant footwear, and protective eyewear (goggles or face shield) during all activities, plus a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides or a NIOSH-approved canister approved for pesticide while loading. In addition, when handling more than 110 kg a.i./day (78 ha at the maximum rate of 1.4 kg a.i./ha), wear a respirator as specified above while applying, or use a closed cab while applying. A closed cab provides both a physical barrier and respiratory protection (such as dust/mist filtering and/or vapour/gas purification system). The closed cab must have a chemical-resistant barrier that totally surrounds the occupant and prevents contact with pesticides outside the cab. Change contaminated clothing daily and wash before reuse. Rinse gloves with water before removal and wash hands thoroughly before eating, drinking or smoking.

When tank mixes are permitted, read and observe all label directions, including rates and restrictions used in the tank-mix. Follow the more stringent label precautionary measures for mixing and loading and applying stated on both product labels..

DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted entry interval (REI) of 12 hours.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15- 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

AGRICULTURAL CHEMICAL

Do not ship or store with food, feed, drugs or clothing.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms. To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

STORAGE

Store this product away from food or feed. Store in areas not exposed to high temperatures or prolonged, direct sunlight. Also, do not let product remain standing in applicators under these conditions. After filling the granular applicator, close the lid immediately to avoid prolonged exposure to direct sunlight.

DISPOSAL

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/ territorial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/ territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/ territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Approved English Label
Sub. No. 2024-2734
2024-08-01

(Booklet)

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide

GROUP	3	HERBICIDE
-------	---	-----------

A selective granular herbicide for preplant weed control in oilseed and pulse crops.

COMMERCIAL (AGRICULTURAL)

Granular

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE
USING KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: ethalfluralin

10%

REGISTRATION NO. 35251 PEST CONTROL PRODUCTS ACT



**WARNING - EYE AND SKIN IRRITANT
POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

CAUTION: FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN
ERRATIC WEED CONTROL OR CROP DAMAGE. READ ALL
DIRECTIONS CAREFULLY BEFORE APPLYING.

FOR EMERGENCY MEDICAL ASSISTANCE (HUMAN OR ANIMAL) CONTACT ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AT 1-866-767-5041.

FOR CHEMICAL EMERGENCY ASSISTANCE (SPILL, LEAK, FIRE OR ACCIDENT)
CONTACT CHEMTREC AT 1-800-424-9300 (NORTH AMERICA) OR 1-703-527-3887
(INTERNATIONAL).

NET CONTENTS: 25 – 1000 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.
PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)

Approved English Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

PRECAUTIONS

CAUSES SKIN AND EYE IRRITATION

HARMFUL IF INHALED

POTENTIAL SKIN SENSITIZER

HARMFUL IF SWALLOWED OR ABSORBED THROUGH THE SKIN

AVOID CONTACT WITH SKIN, EYES AND CLOTHING

AVOID BREATHING DUST

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

DO NOT APPLY BY AIR

Occupational exposure to this product may be hazardous to your health. When handling and applying pesticides, farm workers are subject to potential dermal (skin) exposure.

Occupational exposure studies have shown that with the proper use of protective clothing, much of the potential exposure to FBN Ethalfluralin 10% Herbicide can be reduced.

Wear coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, socks and chemical-resistant footwear, and protective eyewear (goggles or face shield) during all activities, plus a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides or a NIOSH-approved canister approved for pesticide while loading. In addition, when handling more than 110 kg a.i./day (78 ha at the maximum rate of 1.4 kg a.i./ha), wear a respirator as specified above while applying, or use a closed cab while applying. A closed cab provides both a physical barrier and respiratory protection (such as dust/mist filtering and/or vapour/gas purification system). The closed cab must have a chemical-resistant barrier that totally surrounds the occupant and prevents contact with pesticides outside the cab. Change contaminated clothing daily and wash before reuse. Rinse gloves with water before removal and wash hands thoroughly before eating, drinking or smoking.

When tank mixes are permitted, read and observe all label directions, including rates and restrictions for each product in the tank-mix. Follow the more stringent label precautionary measures for mixing, loading and applying stated on both product labels.

DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted entry interval (REI) of 12 hours.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient.

AGRICULTURAL CHEMICAL

Do not ship or store with food, feed, drugs or clothing.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms. To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

STORAGE

Store this product away from food or feed. Store in areas not exposed to high temperatures or prolonged, direct sunlight. Also, do not let product remain standing in applicators under these conditions. After filling the granular applicator, close the lid immediately to avoid prolonged exposure to direct sunlight.

DISPOSAL

Recyclable Containers:

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/ territorial requirements.

Returnable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/ territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/ territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

GENERAL INFORMATION

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide is a preplant herbicide to provide long-lasting control of volunteer cereal, annual grass and broadleaved weeds. FBN Ethalfluralin 10% Herbicide controls susceptible weeds in the treated layer only, by killing seedlings as they germinate. It does not control established weeds.

GENERAL USE PRECAUTIONS

Application

- Do not apply FBN Ethalfluralin 10% Herbicide to peat or muck soils, or soils which contain more than 15% organic matter.
- Do not apply to fields spread with manure within the last 12 months. After this period, ensure the manure has been thoroughly disintegrated and mixed into the soil to a depth of 10 to 15 cm.
- If the swath or stubble is removed by burning, cultivate once to remove the charcoal layer from the soil surface prior to FBN Ethalfluralin 10% Herbicide application.
- Application to soils subject to prolonged periods of flooding may result in accelerated herbicide breakdown. Additionally, application to wet soils or soils in poor working condition could result in reduced weed control. See Land Preparation section of this label for further precautions.
- Do not apply to soils with less than 2% organic matter. Application to eroded knolls or grey-wooded soils with highly variable texture or organic matter may result in reduced crop stand, delayed development or reduced yields in either the treated crop or rotational crop.
- Apply uniformly at the recommended rates. Over-application caused by overlapping, improper calibration or uneven application may reduce crop stands in the treated crop or rotational crop.
- DO NOT apply by air.

To avoid potential injury to future wheat rotational crops, to minimize the potential for carry over and accumulation of soil residues and to reduce the selection and spread of trifluralin resistant green foxtail, it is recommended that growers avoid applying trifluralin and/or ethalfluralin on the same land for two consecutive years.

Crop Year

- Applied according to directions, FBN Ethalfluralin 10% Herbicide will not harm the treated crops. However, seedling disease, deep planting, excessive moisture, high salt concentration, soil compaction or drought may weaken crop seedlings and increase the risk of injury, which may result in delayed crop development or reduced yields.
- To reduce the possibility of injury to the treated crop, use good quality certified seed. Seed shallow into a warm, moist firm seedbed using recommended agronomic practices which will promote rapid and even crop germination and emergence.
- CAUTION: Do not graze the treated crops or cut for hay. There are not sufficient data available to support such use.

Rotational Crop

- Applied according to label directions, FBN Ethalfluralin 10% Herbicide will not harm rotational crops. However, seedling disease, cold weather, deep planting, excessive moisture, high salt concentrations, soil compaction or drought may weaken seedlings and increase the risk of injury, which may result in delayed crop development or reduced yields.
- Do not seed, oats, sugar beets and small-seeded grasses such as timothy, canaryseed, grass and creeping red fescue following a crop treated with FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.
- The persistence of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide is influenced by soil moisture and the majority of breakdown occurs during the growing season. If drought or extended dry periods were present in the previous year, higher levels of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide may be present in the soil. To reduce the possibility of injury to rotational crops, seed shallow into a warm moist seedbed using recommended agronomic practices and seeding depths. As an additional safety precaution seeding rate may be increased slightly (10%).

Approved English Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

- When seeding a rotational crop, use good quality certified seed. Seed shallow into a warm, moist firm seedbed using recommended agronomic practices which will promote rapid and even crop germination and emergence. **Avoid deep seeding, loose seedbeds and seeding into cold soils.**
- Each crop has a specific seeding depth requirement and seeding deeper than recommended can increase the potential risk of damage to the seedling. Refer to industry or government extension published documents which outline recommended seeding practices/depths for each crop.

Western Canada Only - Do not seed wheat as a rotational crop on land if trifluralin and/or ethalfluralin has been used at an oilseed/special crop/barley rate for two consecutive crops.

Western Canada Only - When conventional tillage and incorporation use practices are followed (see Conventional Tillage Systems section), do not seed rotational crops directly into standing stubble if either trifluralin or ethalfluralin were applied in the previous crop year. Follow practices that support a quality seed bed to enhance germination and crop emergence.

Weed Resistance

Populations of green foxtail tolerant to trifluralin have developed in a number of fields in Western Canada which have had a long history of repeated trifluralin use. FBN Ethalfluralin 10% Herbicide or trifluralin containing products (i.e., Treflan™, Rival, and Fortress) will not control trifluralin tolerant green foxtail. To delay selection or reduce the spread of trifluralin tolerant green foxtail, avoid the use of these products repeatedly in the same field or use a separate herbicide application for control of trifluralin tolerant green foxtail. Consult Resistance Management Recommendations section of this label for further information.

WEEDS CONTROLLED

Grasses Controlled

barnyard grass
crab grass
fall panicum
giant foxtail
green foxtail*
Johnsongrass (seedling)
witch grass
yellow foxtail

Broadleaved Weeds Controlled

blueweed
chickweed
corn spurry
cow cockle
kochia
lamb's-quarters
prostrate pigweed
purslane
redroot pigweed
wild buckwheat

*FBN Ethalfluralin 10% Herbicide will not control trifluralin resistant green foxtail.
See specific recommendations in GENERAL USE PRECAUTIONS section of this label.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

WEEDS SUPPRESSED*

cleavers
hemp-nettle
lady's-thumb
nightshade
Russian thistle
volunteer barley**
volunteer wheat
wild oats

*Suppression is a visual reduction in weed competition (reduced population and/or vigour) as compared to an untreated area. Competition by weeds listed as suppressed that remain in a crop will vary depending upon factors such as crop competition, the number of weed seeds in the soil and the time of weed emergence relative to crop emergence.

**Suppression of volunteer barley will be enhanced by cultural and management practices which promote germination of volunteer barley prior to seedbed preparation.

CROPS REGISTERED

Western Canada

canola	fababeans
field peas	soybeans
mustard (yellow only)	dry common beans (white or kidney)
sunflowers	dill
alfalfa establishment	caraway
coriander	safflower
	lentils (fall application only)

Application Rates

For control of a wide spectrum of grasses and broadleaved weeds, follow the rate and application directions provided below. Apply prior to weed emergence. FBN Ethalfluralin 10% Herbicide will not control weeds that are emerged at the time of treatment. Emerged weeds should be destroyed by cultivation or via a burn-down with glyphosate.

Western Canada: Spring Application - Recommended Rates of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide

Soil	% of Organic Matter	Rates per Hectare for Specific Soil Textures	
		Light	Medium-Heavy
		sand sandy loam	loam, silt loam, silt, sandy clay loam, silty clay loam, clay loam, silty clay, clay
brown/dark brown	(2-4% om)	8.5 kg/ha	8.5 kg/ha
black	(4-6% om)	8.5 kg/ha	11 kg/ha
deep black	(6-15% om)	11 kg/ha	11-14kg/ha

. For improved results on medium-heavy texture soils with 6 to 15% organic matter, the spring application rate may be increased to 14 kg/ha in fields with high populations of weeds.

Western Canada: Fall Application - Recommended Rates of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide

Soil	Organic Matter	Rates Per Hectare	
		Medium-Heavy Textured Soils	
		<u>loam, silt loam, silt, sandy clay loam, silty clay loam, clay loam, silty clay, clay</u>	
brown/dark brown	(2-4% OM)	11	
black	(4-6% OM)	14 kg/ha	
deep black	(6-15% OM)	14 kg/ha	

DIRECTIONS FOR USE – CONVENTIONAL TILLAGE SYSTEMS

FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTION MAY RESULT IN ERRATIC WEED CONTROL OR CROP DAMAGE. USUAL OR STANDARD SEEDING PRACTICES MAY NOT SUFFICE. READ ALL DIRECTIONS CAREFULLY BEFORE APPLYING.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Land Preparation

If existing weed growth is too heavy to allow uniform application and incorporation, destroy established weeds by cultivation or a pre-seed burn-down using glyphosate before application of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.

Application Instructions

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide can be applied in the fall between September 1 and prior to freeze-up for weed control the following year, or it may be applied in the spring any time up to seeding.

Apply with a properly calibrated granular herbicide applicator that applies FBN Ethalfluralin 10% Herbicide uniformly. Avoid concentration of the material in narrow bands. Calibrate the applicator according to manufacturer's directions and check frequently during application to be sure equipment is operating correctly.

Apply FBN Ethalfluralin 10% Herbicide to a soil surface free of large clods and incorporate in the same operation if possible. **The first incorporation must be done within 24 hours of application.**

Incorporation

To incorporate, work FBN Ethalfluralin 10% Herbicide into the soil in two different directions. An even uniform layer of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide treated soil is required to obtain optimum control of germinating weed seeds. Use a tandem disc, discer or field (vibra-shank type) cultivator set to work 8 to 10 cm deep for the first incorporation. A field cultivator (vibra-shank type) is defined as an implement with 3 or 4 rows of sweeps spaced at intervals of 20 cm or less and staggered so that no soil is left unturned. The second incorporation should be a discing or cultivation in a cross direction also at 8 to 10 cm deep. Operate disc implements at 7 to 10 km/hr and cultivators at 10 to 13 km/hr. Failure to operate implements at recommended speeds and depths may result in erratic weed control due to poor distribution of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide in the soil (deep tillage cultivator is not recommended).

Approved English Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

NOTE: For more effective weed control, it is recommended that the second incorporation be delayed at least 3 days following the first incorporation. This allows time for greater release of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide onto soil particles and assures more uniform distribution in soils.

- FBN Ethalfluralin 10% Herbicide should not be incorporated with a field cultivator when the soil is crusted, lumpy or too wet for good mixing action.
- Disc type implements are preferred on stubble to ensure a 10 cm depth of operation and good mixing action.
- Incorporation with implements set to cut less than 8 cm deep or more than 10 cm deep may result in erratic weed control or crop damage.
- Rod weeders, harrows, deep tillage cultivators, chisel plows, vibra-chisels or hoe drills will not properly incorporate FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.
- Single incorporation will not properly incorporate FBN Ethalfluralin 10% Herbicide and may result in poor weed control and/or crop damage.

Tillage For Seedbed Preparation

Spring tillage following fall or spring application of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide should be done prior to seeding when the soil is warm enough to promote germination. Use a disc or field cultivator (vibra-shank) set to cut 5 to 8 cm deep. For optimum weed control in soils with heavy wild oat populations prework early in the spring with a shallow cultivation to promote weed seed germination, followed by a 5 to 8 cm deep cultivation prior to seeding to destroy existing green growth. Avoid transplanting weed seedlings; seed into a weed-free seedbed using accepted cultural practices. Avoid excessive compaction of the soil layer treated with FBN Ethalfluralin 10% Herbicide. Any operation that results in a more shallow or compacted treated layer may allow weeds to emerge. This compaction may result from tractor wheel tracks, implement wheels, drill press wheels or other field operations done after incorporation. Soils are more susceptible to compaction when they are moist.

FALL APPLICATION

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide can be applied in the fall between September 1 and prior to soil freeze-up for weed control the following year. On all deep black soils and heavy textured soils, early fall application is preferred to allow more time for even dispersion of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide in the treated soil layer. Apply fall rates and incorporate as above. **The initial incorporation must be done within 24 hours of application.** For best results, it is recommended to do both incorporations in the fall, followed by tillage (5 to 8 cm) in the spring prior to planting.

Following the two fall incorporations of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide, spring tillage should be done when the soil is warm enough to promote germination. Use a disc or vibra-shank cultivator set to cut 5 to 8 cm deep. Refer to Spring Application, Tillage for Seedbed Preparation section.

Following only one fall incorporation of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide, a second incorporation is required in the spring. Incorporate to an 8 to 10 cm depth at a cross angle to the fall incorporation. For optimum weed control, complete the spring incorporation as soon as there are good soil working conditions early in the spring. Separate tillage for seedbed preparation must still be done prior to seeding.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

Special Instructions For Lentils (Fall Application Only)

1. FBN Ethalfluralin 10% Herbicide application and at least one incorporation must be completed in the fall. Follow the Fall Application directions.
2. The seedbed should be shallowly tilled (5-8 cm) and packed just prior to seeding in the spring to ensure a firm seedbed and accurate depth of planting.
3. Seeding should be done with equipment that will place the seed uniformly and accurately. Do not seed more than 4 cm deep.
4. Use good quality seed and agronomic practices which will promote quick and even germination and emergence conditions. Avoid deep seeding, loose seedbeds and seeding into cold soils.
5. Refer to the use precaution statements regarding stresses that may lead to reduction in crop stand and vigour.

SPRING APPLICATION

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide can be applied and incorporated in the spring prior to seeding. Apply FBN Ethalfluralin 10% Herbicide as soon as there are good soil working conditions early in the spring and **complete the first incorporation within 24 hours**, using a recommended implement operated 8 to 10 cm deep. The second incorporation (8 to 10 cm) must be delayed for a minimum of 3 days following the first incorporation. For best results, it is recommended to complete a separate tillage (5 to 8 cm) for seedbed preparation at least 3 days after the second incorporation.

SPECIMEN

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than Farmer's Business Network Canada, Inc. under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, Farmer's Business Network Canada, Inc. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

CONTROL OF LABELLED WEEDS ON INDUSTRIAL HEMP

For the control of labelled weeds on industrial hemp, apply FBN Ethalfluralin 10% Herbicide:

Western Canada: at the rate of 8.5 to 14 kilograms per hectare depending upon soil type.

Application timing: Fall between September 1 and prior to freeze up for weed control the following year, or in the spring any time up to seeding. Incorporation must be done within 24 hours of application. Controls susceptible weeds in the treated area only, by killing seedlings as they germinate.

Make only one application per year.

Eastern Canada (Spring application only): at the rate of 8.5 to 11 kilograms per hectare depending upon soil type.

Application timing: In the spring any time up to seeding. Incorporation must be done within 24 hours of application. Controls susceptible weeds in the treated area only, by killing seedlings as they germinate.

Make only one application per year.

Hemp varieties may vary in their tolerance to herbicides, including to FBN Ethalfluralin 10% Herbicide. Since not all hemp varieties have been tested for tolerance to FBN Ethalfluralin 10% Herbicide, first use of this herbicide should be limited to a small area of each variety to confirm tolerance prior to adoption as a general field practice. Additionally, consult your seed supplier for information on the tolerance of specific varieties of hemp to FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.

REFER TO THE MAIN FBN ETHALFLURALIN 10% HERBICIDE LABEL FOR ADDITIONAL DETAILS AND INSTRUCTIONS BEFORE USING THIS PRODUCT.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, FBN Ethalfluralin 10% Herbicide is a Group 3 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to FBN Ethalfluralin 10% Herbicide and other Group 3 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance- management strategies should be followed.

Approved English Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of FBN Ethalfluralin 10% Herbicide or other Group 3 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed- competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Farmer's Business Network Canada, Inc. at 1-844-200-FARM (3276).

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

All other products listed are registered trademarks of their respective companies.

Approved French Label
Sub. No. 2024-2734
2024-08-01

(Conteneur)

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	---	-----------

Un herbicide granulaire sélectif, appliqué en présemis, pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures d'oléagineux et de légumineuses.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Granulaire

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : éthalfluraline 10 %

N° D'HOMOLOGATION : 35251 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

ATTENTION : L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT DONNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DÉGATS AUX CULTURES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION.

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTRAC AU 1-800-424-9300 (AMÉRIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

CONTENU NET : 25 – 1000 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.
PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

MISES EN GARDE

PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX

NOCIF SI INHALÉ

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NOCIF SI INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU

ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS

ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS appliquer par voie aérienne.

L'exposition professionnelle à ce produit peut être dangereuse pour la santé. Les travailleurs risquent une exposition cutanée (peau) au cours de la manipulation et de l'application de pesticides. Les études portant sur l'exposition professionnelle montrent que l'utilisation appropriée de vêtements de protection réduit de façon significative le potentiel d'exposition à FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistants aux produits chimiques et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant toutes les activités, avec un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides au cours du chargement. De plus, si l'on manipule plus de 110 kg e.a./jour (78 ha au dose maximum de 1,4 kg e.a./ha) de produit, porter un respirateur tel que spécifié ci-dessus ou utiliser une cabine fermée pour l'application. Une cabine fermée assurant une protection physique et respiratoire (comme un filtration des poussières et du brouillard ou encore dispositif de filtration des gaz et des vapeurs). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine. Changer de vêtements contaminés tous les jours et les laver avant de les remettre. Rincer les gants à l'eau avant de les enlever et se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à- bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit à l'abri des températures élevées et de la lumière solaire directe et prolongée. De plus, ne pas laisser le produit dans les appareils d'application dans de telles conditions. Après avoir rempli l'appareil d'application, fermer immédiatement le couvercle pour éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

(Livret)

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	---	-----------

Un herbicide granulaire sélectif, appliqué en présemis, pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures d'oléagineux et de légumineuses.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Granulaire

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : éthalfluraline 10 %

N° D'HOMOLOGATION : 35251 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

ATTENTION : L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT DONNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DÉGATS AUX CULTURES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION.

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMÉRIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

CONTENU NET : 25 – 1000 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607

High River, Alberta

Canada T1V 1M7

1-844-200-FARM (3276)

Approved French Label
Sub. No. 2024-2734
2024-08-01

MISES EN GARDE

PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX

NOCIF SI INHALÉ

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

NOCIF SI INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU

ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS

ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS appliquer par voie aérienne.

L'exposition professionnelle à ce produit peut être dangereuse pour la santé. Les travailleurs risquent une exposition cutanée (peau) au cours de la manipulation et de l'application de pesticides. Les études portant sur l'exposition professionnelle montrent que l'utilisation appropriée de vêtements de protection réduit de façon significative le potentiel d'exposition à FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistants aux produits chimiques et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant toutes les activités, avec un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides au cours du chargement. De plus, si l'on manipule plus de 110 kg e.a./jour (78 ha au dose maximum de 1,4 kg e.a./ha) de produit, porter un respirateur tel que spécifié ci-dessus ou utiliser une cabine fermée pour l'application. Une cabine fermée assurant une protection physique et respiratoire (comme un filtration des poussières et du brouillard ou encore dispositif de filtration des gaz et des vapeurs). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine. Changer de vêtements contaminés tous les jours et les laver avant de les remettre. Rincer les gants à l'eau avant de les enlever et se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à- bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit à l'abri des températures élevées et de la lumière solaire directe et prolongée. De plus, ne pas laisser le produit dans les appareils d'application dans de telles conditions. Après avoir rempli l'appareil d'application, fermer immédiatement le couvercle pour éviter une exposition prolongée à la lumière directe du soleil.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide est un herbicide pour traitement en présemis pour la suppression à long terme de céréales spontanées, de graminées annuelles et de mauvaises herbes à feuilles larges. FBN Ethalfluralin 10% Herbicide supprime les mauvaises herbes vulnérables dans la couche traitée seulement, en éliminant les semis au moment où ils germent. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'UTILISATION

Application

- Ne pas appliquer FBN Ethalfluralin 10% Herbicide sur une terre tourbeuse ou noire, ou sur une terre contenant plus de 15 % de matière organique.
- Ne pas appliquer sur des champs où l'on a étendu du fumier dans les 12 derniers mois. Après ce laps de temps, s'assurer que le fumier s'est bien désintégré et mélangé à la terre à une profondeur de 10 à 15 cm.
- Si l'on enlève le paillis en le brûlant, travailler le sol afin d'enlever la couche de charbon de la surface du sol avant d'appliquer FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.
- L'application sur des sols soumis à des périodes d'inondation prolongées peut entraîner une dégradation accélérée de l'herbicide. De plus, l'application sur des sols humides ou de piètre qualité peut nuire à la suppression des mauvaises herbes. Voir la section « Préparation du sol » de cette étiquette pour des mises en garde additionnelles.
- Ne pas appliquer sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique. L'application sur des collines érodées ou des sols gris forestier à texture ou matière organique très variable peut nuire à l'établissement des cultures, ou retarder ou diminuer le développement ou le rendement des cultures traitées ou des cultures alternées.
- Appliquer uniformément aux doses recommandées. Une application excessive causée par un chevauchement d'applications, un mauvais calibrage ou une application non uniforme peut nuire à l'établissement des cultures traitées ou des cultures alternées.
- **NE PAS appliquer par voie aérienne**

Pour éviter des dommages possibles aux cultures alternées de blé à venir, minimiser le potentiel d'impuretés et d'accumulation de résidus du sol et pour réduire la sélection et la propagation de sétaire verte résistante à la trifluraline, il est recommandé de ne pas effectuer d'application de trifluraline et/ou d'éthalfluraline au même endroit deux années de suite.

Année de culture

- Appliqué selon les directives, FBN Ethalfluralin 10% Herbicide ne causera pas de dommages à la culture traitée. Toutefois, les maladies des semis, un ensemencement profond, une humidité excessive, une forte concentration de sel, un compactage du sol ou une sécheresse peuvent affaiblir les semis et augmenter les risques de dommages pouvant retarder le développement des cultures ou en réduire le rendement.

Approved French Label
Sub. No. 2024-2734
2024-08-01

SPECIMEN

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

- Pour minimiser le danger de dommages à la culture traitée, se servir de semences certifiées de bonne qualité. Planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud, humide et ferme selon les pratiques agricoles recommandées pour obtenir une pousse et une levée rapides et uniformes.
- ATTENTION : Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage. Il n'y a pas suffisamment de données pour appuyer une telle utilisation sont insuffisantes pour permettre cet emploi.

Cultures alternées

- Appliqué selon les directives de cette étiquette, FBN Ethalfluralin 10% Herbicide ne causera pas de dommages aux cultures alternées. Toutefois, les maladies des semis, une température froide, un ensemencement profond, une humidité excessive, une forte concentration de sel, un compactage du sol ou une sécheresse peuvent affaiblir les semis et augmenter les risques de dommages pouvant retarder le développement des cultures ou en réduire le rendement.
- Ne pas semer d'avoine, de betteraves à sucre, ni de graminées à petites graines comme la phléole, l'alpiste des Canaries, la graminée ou la fétue rouge traçante suivant une culture traitée avec FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.
- La persistance de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide est influencée par l'humidité du sol et la plus grande partie de la décomposition se produit au cours de la saison de croissance. S'il y a eu une sécheresse ou des périodes sèches prolongées l'année précédente, des niveaux plus élevés de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide peuvent être présents dans le sol. Pour minimiser le potentiel de dommages aux cultures alternées, planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud et humide selon les pratiques agricoles et aux profondeurs d'ensemencement recommandées. Pour plus de précautions, on peut augmenter légèrement la dose d'ensemencement (10%).
- Au moment d'ensemencer une culture alternée, se servir de semences certifiées de bonne qualité. Planter à une faible profondeur dans un lit de semences chaud, humide et ferme selon les pratiques agricoles recommandées pour obtenir une pousse et une levée rapides et uniformes. **Éviter l'ensemencement profond, un lit d'ensemencement meuble et l'ensemencement dans une terre froide.**
- Chaque culture a ses exigences sur le plan de la profondeur d'ensemencement; planter plus profondément qu'il n'est recommandé peut augmenter les dangers potentiels de dommages aux semis. Se référer à la documentation de l'industrie ou du gouvernement pour connaître les pratiques et profondeurs recommandées pour chaque culture.

Ouest du Canada seulement - Ne pas planter de blé en culture alternée s'il y a eu application de trifluraline et/ou d'éthalfluraline, au dose utilisé pour oléagineux/culture spéciale/orge, deux années de suite.

Ouest du Canada seulement - Lorsqu'on utilise le travail conventionnel du sol et l'incorporation (voir la section Systèmes de travail conventionnel du sol), ne pas effectuer de semis de cultures alternées dans le chaume sur pied sur une terre traitée avec la trifluraline ou l'éthalfluraline au cours de l'année de récolte précédente. Suivre les pratiques qui appuient de bonnes conditions de lit afin d'améliorer la germination et l'émergence de la culture.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

Résistance des mauvaises herbes

Des populations de sétaire verte tolérantes à la trifluraline se sont développées dans certains champs de l'Ouest du Canada qui ont un historique d'utilisation répétée de trifluraline. Les produits contenant FBN Ethalfluralin 10% Herbicide ou de la trifluraline (c.-à-d. Treflan™, Rival et Fortress) ne supprimeront pas la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Pour retarder la sélection ou diminuer la propagation de sétaire verte tolérante à la trifluraline, éviter d'utiliser ces produits de façon répétée dans un même champ ou utiliser un herbicide différent pour supprimer la sétaire verte tolérante à la trifluraline. Consulter la section Recommandations sur la gestion de la résistance de cette étiquette pour plus de renseignements.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Graminées supprimées

pied-de-coq
digitaire
panic d'automne
sétaire géante
sétaire verte*
sorgho d'Alep (semis)
panic capillaire
sétaire glauque

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées

vipérine commune
stellaire moyenne
spargoute des champs
saponaire des vaches
kochia à balais
chénopode blanc
amarante fausse-blite
pourpier
amarante à racine rouge
renouée liseron

*FBN Ethalfluralin 10% Herbicide ne supprime pas la sétaire verte résistante à la trifluraline. Se référer aux recommandations spécifiques dans la section MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'UTILISATION de cette étiquette.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES*

gaillet gratteron
ortie royale
renouée persicaire
morelle
soude roulante
orge spontané**
blé spontané
folle avoine

*Réprimer représente une réduction visuelle des mauvaises herbes (population et/ou vigueur réduite) comparativement à une zone non traitée. La quantité de mauvaises herbes classées comme étant réprimées qui demeurent dans la culture dépend de facteurs comme la concurrence de la culture, le nombre de graines de mauvaises herbes dans le sol et le moment d'émergence des mauvaises herbes par rapport à celle de la culture.

**La répression de l'orge spontané sera plus efficace si l'on se sert de pratiques de culture et de gestion qui favorisent la germination de l'orge spontané avant la préparation du lit de semences.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

CULTURES HOMOLOGUÉES

Ouest du Canada

canola	fèverole à petits grains
pois de grande culture	soja
moutarde (jaune seulement)	haricots secs communs (haricot rond blanc ou haricot rognon)
tournesols	aneth
luzerne établie	carvi
corindre	carthame
	lentilles (application d'automne seulement)

Taux d'application

Pour supprimer un large spectre de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges, utiliser les doses et directives d'application indiqués ci-dessous. Appliquer avant l'émergence des mauvaises herbes. FBN Ethalfluralin 10% Herbicide ne supprime pas les mauvaises herbes déjà émergées au moment du traitement. Celles-ci doivent être éliminées par travail du sol ou par brûlis avec du glyphosate.

Ouest du Canada : Application au printemps - Taux recommandés de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide

Sol	% de matière organique	Taux par hectare selon texture spécifique du sol	
		Fine	Moyenne-lourde
	sable loam sableux	loam, loam linoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile	
brun/brun foncé	(2 à 4 % m.o.)	8,5 kg/ha	8,5 kg/ha
noir	(4 à 6 % m.o.)	8,5 kg/ha	11 kg/ha
noir foncé	(6 à 15 % m.o.)	11 kg/ha	11 à 14 kg/ha*

*Pour de meilleurs résultats sur des sols à texture moyenne à lourde dont la teneur en matière organique est entre 6 et 15 %, on peut augmenter l'application du printemps à 14 kg/ha dans les champs gravement infestés par les mauvaises herbes.

Ouest du Canada : Application à l'automne - Taux recommandés de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide

Sol	<u>Matière organique</u>	Taux par hectare	
		Texture moyenne-lourde	
		loam, loam linoneux, limon, loam sablo-argileux, loam limono-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile	
brun/brun foncé	(2 à 4 % m.o.)	11 kg/ha	
noir	(4 à 6 % m.o.)	14 kg/ha	
noir foncé	(6 à 15 % m.o.)	14 kg/ha	

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

MODE D'EMPLOI - SYSTÈMES DE TRAVAIL CONVENTIONNEL DU SOL

LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. LES PRATIQUES D'ENSEMENCEMENT OU STANDARDS PEUVENT ÊTRE INSUFFISANTES. LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

Ne pas contaminer les sources approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Préparation du sol

Si la croissance des mauvaises herbes existantes est trop importante pour permettre une application et une incorporation uniformes, détruire les mauvaises herbes établies en les cultivant ou un désherbage total en pre-semis à l'aide de glyphosate avant l'application de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.

Directives d'application

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide peut être appliqué à l'automne, soit entre le 1^{er} septembre et la formation de glace à la surface du sol, pour la suppression des mauvaises herbes l'année suivante, ou il peut être appliqué au printemps à n'importe quel moment avant l'ensemencement.

Appliquer à l'aide d'un applicateur d'herbicide granulaire correctement calibré pour une application uniforme de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide. Éviter la concentration du produit en bandes étroites. Calibrer l'applicateur selon les directives du fabricant et vérifier l'équipement fréquemment afin de s'assurer qu'il fonctionne normalement.

Appliquer FBN Ethalfluralin 10% Herbicide dans un sol exempt de grosses mottes et incorporer au cours de la même opération si c'est possible. **La première incorporation doit être effectuée 24 heures avant l'application.**

Incorporation

Pour effectuer l'incorporation, faire pénétrer FBN Ethalfluralin 10% Herbicide dans le sol dans 2 directions différentes. Une couche uniforme de sol traité à FBN Ethalfluralin 10% Herbicide est requise pour obtenir une suppression optimale des graines de mauvaises herbes en germination. Utiliser un pulvérisateur à disques en tandem, un pulvérisateur à disques ou un cultivateur (de type vibroculteur) réglé pour le travail à une profondeur de 8 à 10 cm pour la première incorporation. Un cultivateur (de type vibroculteur) est un instrument à 3 ou 4 socs espacés à intervalles de 20 cm ou moins, et étages de façon à retourner toute la terre. La deuxième incorporation doit être effectuée avec un pulvérisateur à disques ou par travail du sol dans le sens travers et également à une profondeur de 8 à 10 cm. Régler les instruments à disque à 7 à 10 km/h et les cultivateurs à 10 à 13 km/h. Ne pas utiliser les instruments aux vitesses et profondeurs recommandées peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes en raison d'une faible distribution de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide dans le sol (les cultivateurs en profondeur ne sont pas recommandés).

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

NOTE : Pour obtenir une suppression plus efficace des mauvaises herbes, il est recommandé d'attendre 3 jours après la première incorporation avant d'effectuer la deuxième. Ainsi, FBN Ethalfluralin 10% Herbicide a plus de temps pour se répandre sur les particules du sol et assurer une distribution uniforme dans le sol.

- Ne pas effectuer l'incorporation de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide avec un cultivateur lorsque la terre est encroûtée, grumeleuse ou trop humide pour assurer un bon mélange.
- Les instruments à disques sont préférables sur la jachère afin d'assurer une profondeur d'opération de 10 cm et un bon mélange.
- Une incorporation effectuée avec des instruments réglés pour couper à moins de 8 cm de profondeur ou à plus de 10 cm de profondeur peut entraîner une suppression irrégulière des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures.
- Les cultivateurs à tringles, les herses, les cultivateurs en profondeur, les chisels, les vibra-chisels ou les semoirs à houe ne sont pas efficaces pour l'incorporation de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.
- Une seule incorporation ne sera pas suffisante pour incorporer convenablement FBN Ethalfluralin 10% Herbicide et peut entraîner une suppression irrégulière et/ou des dommages aux cultures.

Travail du sol pour la préparation du lit de semences

Le travail du sol au printemps à la suite de l'application d'automne ou de printemps de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide doit être fait lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Utiliser un pulvérisateur à disques ou un cultivateur de type vibroculteur réglé pour le travail à une profondeur de 5 à 8 cm. Pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes dans les sols contenant une forte population de folle avoine, effectuer un premier travail superficiel du sol tôt au printemps pour favoriser une germination des semences de mauvaises herbes, suivi par un travail du sol à une profondeur de 5 à 8 cm avant l'ensemencement pour détruire les pousses vertes existantes. Éviter de transplanter des semis de mauvaises herbes; planter dans un lit de semences exempt de mauvaises herbes selon les pratiques agronomiques acceptées. Éviter une compaction excessive de la couche traitée à FBN Ethalfluralin 10% Herbicide. Toute opération donnant une couche traitée plus superficielle ou compactée favorise la levée de mauvaises herbes. La compaction peut être causée par le passage des roues de tracteur, de machines agricoles, de semoirs ou autres opérations effectuées sur le champ suite à l'incorporation. Le sol est plus sujet à se compacter s'il est humide.

APPLICATION À L'AUTOMNE

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide peut être appliqué à l'automne, soit entre le 1^{er} septembre et la formation de glace à la surface du sol, pour la suppression des mauvaises herbes l'année suivante. Sur toutes les terres très noires ou de forte texture, une application effectuée tôt à l'automne est préférable car cela favorise une dispersion uniforme de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide dans la couche traitée du sol. Appliquer selon les doses d'automne et incorporer tel que décrit ci-dessus. **La première incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application.** Pour obtenir de meilleurs résultats, il est recommandé d'effectuer les deux incorporations à l'automne, puis de travailler le sol (de 5 à 8 cm) au printemps avant l'ensemencement.

À la suite des deux incorporations de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide effectuées à l'automne, un travail du sol au printemps doit être fait lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Utiliser un pulvérisateur à disques ou un cultivateur de type vibroculteur réglé pour le travail à une profondeur de 5 à 8 cm. Se référer à la section Application au printemps, Travail du sol pour la préparation du lit de semences.

À la suite d'une seule incorporation de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide effectuée à l'automne, une deuxième incorporation est requise au printemps. Effectuer l'incorporation dans une direction différente de celle d'automne, à une profondeur de 8 à 10 cm. Pour obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes, effectuer l'incorporation de printemps dès que les conditions de travail du sol sont bonnes, tôt au printemps. Un travail du sol pour la préparation du lit de semences devra quand même être effectué avant l'ensemencement.

Directives spéciales pour les lentilles (Application à l'automne seulement)

1. Une application de FBN Ethalfluralin 10% Herbicide et au moins une incorporation doivent être effectuées à l'automne. Suivre les directives relatives à l'application à l'automne.
2. Le lit de semences doit être travaillé de façon superficielle (de 5 à 8 cm) et tassé juste avant l'ensemencement au printemps afin qu'il soit bien ferme et que la profondeur d'ensemencement soit précise.
3. Effectuer l'ensemencement avec de l'équipement qui permet de placer les semences de façon uniforme et précise. Ne pas ensemencer à une profondeur de plus de 4 cm.
4. Se servir de semences de bonnes qualités et suivre des pratiques agricoles favorisant une germination et une levée rapides et uniformes. Éviter l'ensemencement profond, des lits de semences trop meubles et l'ensemencement dans un sol froid.
5. Se référer aux mises en garde d'utilisation relativement aux conditions de stress pouvant causer une réduction des cultures et de leur vigueur.

APPLICATION AU PRINTEMPS

FBN Ethalfluralin 10% Herbicide peut être appliquée et incorporé au printemps avant l'ensemencement. Appliquer FBN Ethalfluralin 10% Herbicide dès que les conditions du sol sont bonnes tôt au printemps puis **effectuer la première incorporation dans les 24 heures**, au moyen d'un appareil recommandé à une profondeur de 8 à 10 cm. Attendre au moins 3 jours après la première incorporation avant d'effectuer la deuxième (de 8 à 10 cm). Pour obtenir de meilleurs résultats, il est recommandé d'effectuer un travail du sol (de 5 à 8 cm) pour la préparation du lit de semences au moins 3 jours après la deuxième incorporation.

Approved French Label

Sub. No. 2024-2734

2024-08-01

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES SUR LE CHANVRE INDUSTRIEL

Appliquer FBN Ethalfluralin 10% Herbicide pour la suppression de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette sur le chanvre industriel.

Ouest du Canada : au dose de 8,5 à 14 kilogrammes par hectare, selon le type de sol.

Période d'application : Pour lutter contre les mauvaises herbes l'année suivante, appliquer à l'automne entre le 1er septembre et avant le gel, ou au printemps à tout moment jusqu'à l'ensemencement. L'incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application. L'herbicide supprimera les mauvaises herbes sensibles seulement dans la zone traitée, en tuant les plantules à mesure qu'elles germeront.

Faire une seule application par année.

Est du Canada (application printanière seulement) :

au dose de 8,5 à 11 kilogrammes par hectare selon le type de sol.

Période d'application : Au printemps à tout moment jusqu'à l'ensemencement. L'incorporation doit être faite dans les 24 heures suivant l'application. L'herbicide supprimera les mauvaises herbes sensibles seulement dans la zone traitée, en tuant les plantules à mesure qu'elles germeront

Faire une seule application par année.

Les variétés de chanvre peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris à FBN Ethalfluralin 10% Herbicide. Comme toutes les variétés de chanvre n'ont pas été testées pour la tolérance à FBN Ethalfluralin 10% Herbicide, la première utilisation de cet herbicide devrait être limitée à une petite zone de chaque variété afin de confirmer la tolérance avant l'adoption comme pratique générale. De plus, consultez votre fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de certaines variétés de chanvre à FBN Ethalfluralin 10% Herbicide.

SE REFERER A L'ETIQUETTE PRINCIPALE D'FBN ETHALFLURALIN 10% HERBICIDE POUR OBTENIR DES DETAILS ET DES INSTRUCTIONS SUPPLEMENTAIRES.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que FBN Ethalfluralin 10% Herbicide est un herbicide du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FBN Ethalfluralin 10% Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner FBN Ethalfluralin 10% Herbicide ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance;
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.